MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE
584 chemin Jouan Petit
82700 ESCATALENS
SIREN 777 279 605

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

acom AUDIT
61 rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 69 81 36

acom AUDIT
1 rond point de Flotis
31240 SAINT JEAN
Tél : 05 62 57 79 90

S.A.R.L. au capital de 445 100 €
R.C.S. Bordeaux N° 491 049 466 - N.A.F. 6920Z
N° intracom : FR01 491 049 466
Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région Nouvelle Aquitaine
Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine

acomexpertise.com

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Mérignac, le 14 mars 2025

MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE
584 chemin Jouan Petit
82700 ESCATALENS
SIREN 777 279 605

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2024

@com AUDIT
61 rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 69 81 36

@com AUDIT
1 rond point de Flotis
31240 SAINT JEAN
Tél : 05 62 57 79 90

S.A.R.L. au capital de 445 100 €
R.C.S. Bordeaux N° 491 049 466 - N.A.F. 6920Z
N° intracom : FR01 491 049 466
Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région Nouvelle Aquitaine
Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine

acomexpertise.com

À l'assemblée générale de l'association MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe indique que les comptes annuels ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information pertinente sur la situation de l'association au regard du maintien du principe de continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 14 mars 2025

8212562 - MFR SUD AGROMAT

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du	01/01/24 au 31/12/24 Valeur nette	01/01/23 au 31/12/23 Valeur nette	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		161.10	165.10	-4.00	-2.42
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		94 517.76	94 517.76		
Constructions		4 152 917.47	4 331 398.34	-178 480.87	-4.12
Installations techn., matériel et outil. ind.		7 770.00	9 279.02	-1 509.02	-16.26
Autres		130 369.00	140 671.21	-10 302.21	-7.32
Immobilisations corporelles en cours		14 965.35	14 965.35		
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		2 766.00	2 682.00	84.00	3.13
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres		3 188.78	3 188.78		
TOTAL (I)		**4 406 655.46**	**4 596 867.56**	**-190 212.10**	**-4.14**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		67 577.99	85 242.50	-17 664.51	-20.72
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		185 608.80	252 429.78	-66 820.98	-26.47
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		20 144.87	47 042.17	-26 897.30	-57.18
Charges constatées d'avance		3 040.75	3 001.70	39.05	1.30
TOTAL (II)		**276 372.41**	**387 716.15**	**-111 343.74**	**-28.72**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		**4 683 027.87**	**4 984 583.71**	**-301 555.84**	**-6.05**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Exercice du 01/01/24 au 31/12/24	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 415.49	1 415.49		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	851.39	851.39		
Autres				
Report à nouveau	-22 662.57	25 207.35	-47 869.92	-189.90
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 639.01	-47 869.92	-20 769.09	-43.39
Situation nette (sous total)	*-89 034.70*	*-20 395.69*	*-68 639.01*	*-336.54*
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	3 244 423.23	3 389 052.15	-144 628.92	-4.27
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	**3 155 388.53**	**3 368 656.46**	**-213 267.93**	**-6.33**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	15 000.00	15 000.00		
Provisions pour charges	14 655.40	17 129.78	-2 474.38	-14.44
TOTAL (III)	**29 655.40**	**32 129.78**	**-2 474.38**	**-7.70**
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit	1 249 657.27	1 341 121.84	-91 464.57	-6.82
Emprunts et dettes financières diverses	20 000.00	20 600.00	-600.00	-2.91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 977.92	69 745.54	2 232.38	3.20
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	42 902.03	71 586.58	-28 684.55	-40.07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60 732.39	57 007.33	3 725.06	6.53
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	52 714.33	23 736.18	28 978.15	122.08
TOTAL (IV)	**1 497 983.94**	**1 583 797.47**	**-85 813.53**	**-5.42**
Ecarts de conversion passif **(V)**				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**4 683 027.87**	**4 984 583.71**	**-301 555.84**	**-6.05**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	64 897.34	63 027.95	1 869.39	2.97
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	438 085.26	385 684.08	52 401.18	13.59
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	23 149.90	22 431.56	718.34	3.20
Salaires et traitements	578 673.33	551 124.01	27 549.32	5.00
Charges sociales	198 061.72	176 873.04	21 188.68	11.98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	206 802.60	209 713.01	-2 910.41	-1.39
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	680.06	416.20	263.86	63.40
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 510 350.21**	**1 409 269.85**	**101 080.36**	**7.17**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	50 397.84	51 614.33	-1 216.49	-2.36
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**50 397.84**	**51 614.33**	**-1 216.49**	**-2.36**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 974.45	12 524.26	-10 549.81	-84.23
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 974.45**	**12 524.26**	**-10 549.81**	**-84.23**
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES CHARGES	**1 562 722.50**	**1 473 408.44**	**89 314.06**	**6.06**
EXCÉDENT				
TOTAL GÉNÉRAL	**1 562 722.50**	**1 473 408.44**	**89 314.06**	**6.06**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	3 040.00	3 140.00	-100.00	-3.18
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 514.36	6 285.96	-3 771.60	-60.00
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	700 472.60	628 897.67	71 574.93	11.38
Dont parrainages	*47 551.00*	*31 276.00*	*16 275.00*	*52.04*
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	608 689.65	601 954.25	6 735.40	1.12
Versements des fondateurs ou cons. dotat. consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	10.00		10.00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières		253.00	-253.00	-100.00
Reprises sur amorts, dépr., prov., transf. charges	34 351.88	36 270.58	-1 918.70	-5.29
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	242.42	1 139.18	-896.76	-78.72
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 349 320.91**	**1 277 940.64**	**71 380.27**	**5.59**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	48.33	512.35	-464.02	-90.57
D'autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé	85.33	60.82	24.51	40.30
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**133.66**	**573.17**	**-439.51**	**-76.68**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	144 628.92	147 024.71	-2 395.79	-1.63
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**144 628.92**	**147 024.71**	**-2 395.79**	**-1.63**
TOTAL DES PRODUITS	**1 494 083.49**	**1 425 538.52**	**68 544.97**	**4.81**
DÉFICIT	**68 639.01**	**47 869.92**	**20 769.09**	**43.39**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 562 722.50**	**1 473 408.44**	**89 314.06**	**6.06**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 4 683 027.87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -68 639.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La structure règle au mieux ses échéances d'emprunt mais conserve une antériorité de règlements. La vente des anciens locaux devrait permettre de régulariser la situation mais compte tenu de l'échec de la vente sur l'exercice, des discussions sont en cours avec la banque pour restructurer la dette. La structure reste soutenue par la banque et par les élus locaux.

Le nombre d'élèves toutes formations confondues (initiale, continue et apprentissage) à la rentrée de septembre 2024 est de 137 en baisse par rapport à N-1.
- contre 141 à la rentrée 2023
- contre 150 à la rentrée 2022
- contre 144 à la rentrée 2021
- contre 122 à la rentrée 2020
- contre 132 à la rentrée 2019
- contre 151 à la rentrée 2018.

Continuité d'exploitation :

La dégradation des comptes annuels a conduit l'association à prendre des mesures pour assurer la continuité d'exploitation. Les actions qui seront entreprises en 2025 visent à optimiser les ressources humaines et matérielles, réduire les dépenses et accroitre des rentrées de trésorerie. Les pistes d'amélioration sont les suivantes :

- De refermer la classe ouverte cette année (faute d'avoir eu bcp de postulants + arrêt maladie du coordinateur qui avait été recruté pour cette classe) ;
- Le dénouement en 2025 de la vente de leur actif immobilier via une action judiciaire ;
- Le dénouement en 2025 de leur procédure judiciaire pour diverses malfaçon dans leur école pour lequel ils ont avancé de nombreux frais de travaux, rénovation et expertises ces dernières années ;
- Le recalibrage de la masse salariale via des enseignants plus transverses entre les diplômes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du réglement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels

des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 50 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Installations et agencements	3 à 33 ans
- Matériel de transport	1 à 7 ans
- Matériel informatique	3 à 10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

8212562 - MFR SUD AGROMAT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	1 522		
CORPORELLES	Terrains		91 850		
	Constructions — Sur sol propre		6 037 662		
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.		478 150		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		284 617		2 514
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		138 356		
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		73 607		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		178 232		581
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers		126 110		13 412
	Immobilisations corporelles en cours		14 965		
	Avances et acomptes				
		TOTAL	7 423 550		16 507
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 682		84
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		3 189		
		TOTAL	5 871		84
		TOTAL GENERAL	7 430 942		16 591

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			1 522	
CORPORELLES	Terrains				91 850	
	Constructions — Sur sol propre				6 037 662	
	Constructions — Sur sol d'autrui					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons				478 150	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				287 131	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				138 356	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				73 607	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				178 813	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers			6 772	132 751	
	Immobilisations corporelles en cours				14 965	
	Avances et acomptes					
		TOTAL		6 772	7 433 285	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				2 766	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				3 189	
		TOTAL			5 955	
		TOTAL GENERAL		6 772	7 440 761	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

8212562 - MFR SUD AGROMAT

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 356	4		1 360
TOTAL		1 356	4		1 360
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 758 902	172 606		1 931 508
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	425 512	5 875		431 387
Inst. techniques matériel et outil. industriels		275 338	4 023		279 361
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	88 944	4 771		93 715
	Matériel de transport	54 426	6 932		61 357
	Mat. bureau et informatiq., mob.	161 106	6 873		167 979
	Emballages récupérables divers	71 159	5 719	6 772	70 106
TOTAL		2 835 385	206 799	6 772	3 035 412
TOTAL GENERAL		**2 836 742**	**206 803**	**6 772**	**3 036 773**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN CARRIERE

La provision retraite est de 14.655,40 € en 2024. Une reprise de provision de 2.474,38 € a été comptabilisée sur l'exercice, qui vient réduire les 17.129,78 € de provisions précédentes.

La provision est calculée selon les règles de la convention collective à savoir:
- 0.5 mois pour une ancienneté comprise entre 10 et 15 ans
- 1 mois pour une ancienneté comprise entre 15 et 20 ans
- 1.5 mois pour une ancienneté comprise entre 20 et 30 ans
- 2 mois pour une ancienneté supérieure à 30 ans.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 62 ans.
La méthode de calcul retenue est la méthode prospective.
Le turn over de l'entreprise est retenu selon le barème par statut et tranche d'âge
la table de mortalité est la provisoire de 2016-2018.
Le taux du marché obligataire au 31.12.2023 est de 3.26%

Le montant total des indemnités fin de carrières de 14.655 € correspond aux catégories cadre et non cadre.

Le taux de charges patronales est de 41,50% pour les cadres et 28,69%3 pour les non cadre, et celui de l'évolution moyen de la masse salariale de 1 %

PROVISION POUR LITIGES PRUD'HOMMES

Il existe un litige avec Prosport, une provision de 15.000,00 € est maintenue.

8212562 - MFR SUD AGROMAT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	15 000			15 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	17 130		2 474	14 655
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	**32 130**		**2 474**	**29 655**
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	502			502
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	**502**			**502**
	TOTAL GÉNÉRAL	**32 632**		**2 474**	**30 157**
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation			2 474	
	Dont dotations & reprises - financières				
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	15 000.00				15 000.00
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	17 129.78		2 474.38		14 655.40
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	**32 129.78**		**2 474.38**		**29 655.40**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			2 474.38		
financières					
exceptionnelles					

8212562 - MFR SUD AGROMAT

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		3 189		3 189
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		502	502	
	Autres créances clients		67 578	67 578	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	1 396	1 396	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	182 509	182 509	
	Charges constatées d'avance		3 041	3 041	
	TOTAUX		**258 214**	**255 026**	**3 189**

Renvois
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont de 3.040,75€; elles correspondent à la location Linde sur 3 ans, aux logiciels et au gaz stocké.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 041
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**3 041**

PRODUITS À RECEVOIR

Le solde de la subvention départementale (403 348 €) est étalé sur 11 ans à partir de 2017, soit 36 668 € par an. Il reste à encaisser, au 31 décembre 2024, 110.020,50 €.
Des remboursements à obtenir sur des formations 2024 pour 1.144,80 €.
Un trop remboursé Ocapiat de -93,60 €
Des remboursements mobilité espagne et estonie 2023 pour 875.60 €.
Des facturations de contrat d'apprentissage gérés directement concernant 2024 pour 32.639,76 €.
Le solde de la subvention AVS 2024 pour 10.985,48 €.
Une estimation du remboursement orange 2024 à obtenir pour 400.00 €.
Le solde des indemnités maladie MSA à recevoir pour 731.70 €.
Le solde de la TA 2024 reçue en 2025 pour 3.792,73 €.
Des remboursements erasmus mobilité Potugal pour 5.883,00 €.
Une provision de répartition du fonds apprentissage pour 2024 pour 10.985,48 €.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	182 509
Disponibilités	
TOTAL	**182 509**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	1 249 657	130 709	376 230	742 719
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		20 000	20 000		
Fournisseurs & comptes rattachés		71 978	71 978		
Personnel & comptes rattachés		3 405	3 405		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		38 457	38 457		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 040	1 040		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		60 732	60 732		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		52 714	52 714		
TOTAUX		**1 497 984**	**379 035**	**376 230**	**742 719**

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 188 715
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à des frais de scolarité facturés aux OPCO pour le premier semestre de scolarité couvrant une partie de l'année 2025 pour 52.714,33 €.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	52 714
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**52 714**

CHARGES À PAYER

Les factures non parvenues et charges à payer correspondent aux factures 2024 non reçues au 31 Décembre 2024, notamment : EDF, @com audit, des formations ocapiat (suivies et des cotisations), l'abonnement au "lien", le complément de formation continue 2024 versé à Ocapiat, l'UNICEM.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 877
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 697
Dettes fiscales et sociales	4 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	30 953
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**50 065**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
@COM AUDIT	6 041	5 587
TOTAL	**6 041**	**5 587**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
MFR SUD AGROMAT VIREMENT PENAL PENALITES AMENDES FISC. & PENA	1 974	
Amortissements Pour le compte 1310000000		144 629
TOTAL	**1 974**	**144 629**